



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

27 mars
2024

SANTÉ AUDITIVE AU TRAVAIL : MOBILISATION, PRÉVENTION ET ACTIONS DANS L'ESSONNE

Le 14 mars dernier à l'occasion de la journée nationale de l'audition, un forum sur la santé auditive à Évry-Courcouronnes a été co-organisé par l'Association pour la Santé au Travail en Essonne (ASTE), la caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France et Cap Emploi 91.

Selon le dernier [baromètre Ifop-JNA](#), publié en octobre 2023 à l'occasion de la 8^e Semaine de la santé Auditive au Travail (SSAT), « **un actif sur deux déclare être concerné par la gêne du bruit au travail** ». Cette étude examine les facteurs clés qui dégradent :

- la santé des travailleurs, aussi bien la souffrance physique et mentale ;
- ainsi que l'organisation des entreprises.

CONSÉQUENCES DU BRUIT SUR LA SANTÉ DES SALARIÉS



60 %

Fatigue, lassitude
et irritabilité



33 %

Gêne de compréhension
de la parole

50 %

Stress

30 %

Sifflements, acouphènes,
troubles du sommeil

31 %

Souffrance psychologique
(mal-être, anxiété et dépression)

25 %

Surdités

(source : baromètre Ifop-JNA 2023)

Au programme de cette édition :

- **Le bruit : quels risques pour la santé ?**
- **Comment réduire le bruit, protéger son capital auditif ? Quelles aides financières pour l'employeur et salarié ?**
- **Baisse de l'audition : comment adapter un poste de travail ? Comment financer des appareillages auditifs ?**

Des **tests de dépistage auditifs** étaient également possibles sur le forum.

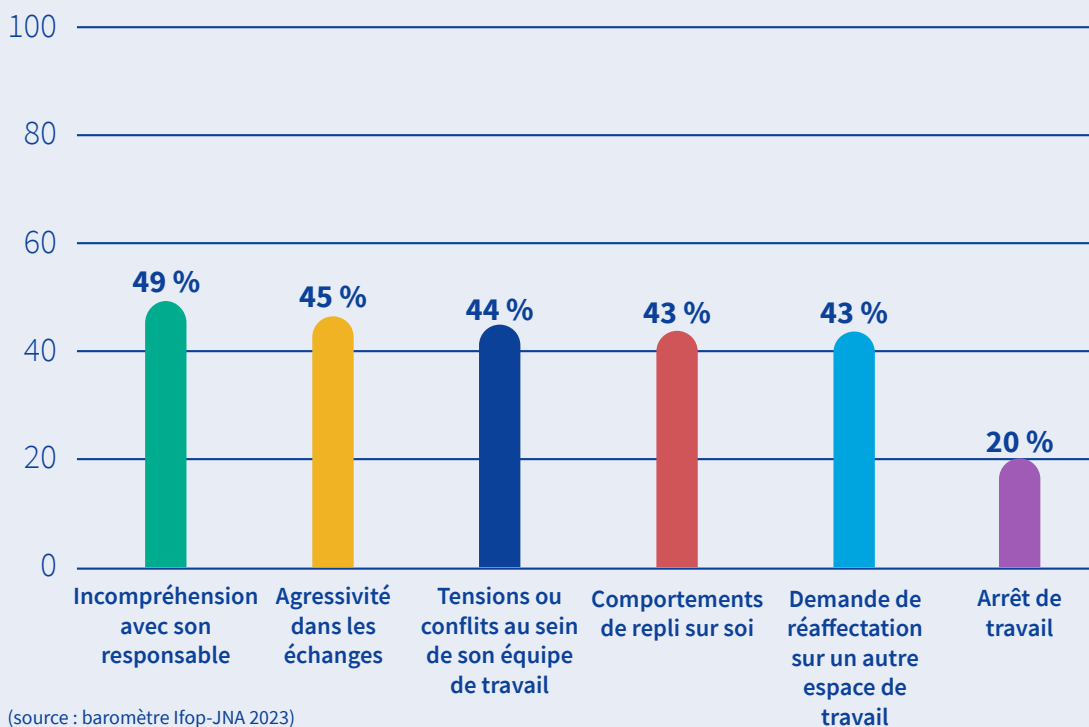


Grâce à ces tests effectués sur place, de potentiels handicaps auditifs ont pu être dépistés.

3 millions de salariés sont exposés aux risques liés au bruit. C'est une nuisance majeure dans les milieux professionnels, et certains secteurs de l'économie sont particulièrement touchés, notamment : le commerce, l'agriculture et l'industrie ainsi que le BTP - construction.

On estime que des niveaux de bruit **supérieurs à 80 décibels au cours d'une journée de travail de huit heures** peuvent provoquer de l'inconfort, de la fatigue cognitive, du stress, des problèmes cardiovasculaires et des troubles du sommeil, avec des effets à long terme sur la santé du salarié et la qualité de son travail.

IMPACTS ORGANISATIONNELS DU BRUIT POUR LES ENTREPRISES



(source : baromètre Ifop-JNA 2023)

Des moyens efficaces de lutte contre le bruit existent pour limiter l'exposition des travailleurs aux nuisances sonores :

- mesures de prévention collective sur l'environnement de travail ;
- évaluation des risques d'exposition au bruit ;
- protection individuelle des travailleurs exposés en fonction des niveaux sonores d'exposition.

6 entreprises accompagnées de salariés souffrant d'un handicap auditif ont été accueillies au centre d'Évry de l'ASTE. Elles ont pu échanger sur des solutions de prévention à mettre en place pour réduire l'exposition des professionnels aux nuisances sonores et ont rencontré les préventeurs de la Cramif ainsi que les spécialistes du secteur.

RETROUVEZ LE BILAN COMPLET DE CE FORUM

À propos de la Cramif

La Cramif est un organisme de Sécurité sociale appartenant au réseau Assurance Maladie. Elle est au service des assurés, des entreprises, des professionnels de santé, des associations du secteur médico-social.

D'une part, la Caisse verse des prestations (pensions d'invalidité, allocations de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante, prestations des fournisseurs de grand appareillage).

D'autre part, elle agit dans le domaine sanitaire et social et de l'autonomie. Son service social accompagne et soutient les publics fragilisés. Son centre médical Stalingrad propose des consultations spécialisées. Son école de service social forme et perfectionne des travailleurs sociaux. Son centre Escavie informe et conseille en matière de handicap.

Enfin, la Cramif gère les risques professionnels. Elle contribue à la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles et participe au processus de leur reconnaissance. Elle calcule et notifie aux entreprises leurs taux de cotisation.

POUR EN SAVOIR PLUS, CONSULTEZ [CRAMIF.FR](https://www.cramif.fr)

Contact presse :

✉ presse.cramif@assurance-maladie.fr

 @cramif  LinkedIn  YouTube